

# HONORAIRES DE L'AGENCE

(Tarif en vigueur au 15/09/2016)

Conformément à la loi ALUR

**TOUTES NOS AFFAIRES S'ENTENDENT HONORAIRES COMPRIS**

## VENTE:

< à 20000 €	forfait de 3000 €
De 20000 € à 100000 €	10 %
De 100000 € à 150000 €	8 %
De 150000 € à 200000 €	7 %
De 200000 € à 350000 €	6 %
+ de 350000 €	5%

## LOCATION:

Conformément à la loi ALUR les honoraires sont calculés sur la surface habitable.

3 €/ m2 pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée ou de sortie

8 €/ m2 pour la constitution du dossier, la rédaction du bail

Soit 11 euros du m<sup>2</sup> pour le locataire et 11€/m2 pour le bailleur.

## GESTION LOCATIVE:

### Habitation à l'année:

10% TTC du loyer CC avec assurance loyers impayés.

**Fond de commerces** : 8% TTC du loyer CC